



■ Mise à jour du MÉMOIRE 2023

DÉPOSÉE DEVANT

L'Office de consultation
publique de Montréal

DANS LE CADRE DE LA

Consultation sur le Plan
d'urbanisme et de mobilité
de Montréal

Septembre 2024

LA CITÉ-DU-HAVRE, UN TRÉSOR *en danger* !

Mesdames et monsieur les commissaires,

C'est avec beaucoup d'inquiétude que nous déposons aujourd'hui devant vous la Mise à jour 2024 du Mémoire¹ que nous avons déposé à la consultation publique de 2023 sur le Plan directeur du secteur Bridge-Bonaventure dont la Cité-du-Havre fait partie.

Depuis le dépôt de notre mémoire, des événements inquiétants font planer sur notre presqu'île des dangers majeurs, à savoir :

- La mise en vente à l'automne 2023, à deux reprises, du Musée d'art d'Expo 67 – sans condition de conservation ni de rénovation – par son propriétaire Loto-Québec, à des fins de développement immobilier.
- Les propriétaires du Parc-Vestiges, la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) et Ivanhoe Cambridge, ont confié à la Société immobilière du Canada (SIC) le mandat de vendre leur propriété, le Parc-Vestiges, à des intérêts immobiliers et donc de faire disparaître non seulement le plus beau parc (et le seul d'importance) du secteur Bridge-Bonaventure, mais aussi de détruire un irremplaçable espace vert composé de plus de 330 arbres, un legs encore vif d'Expo 67.

Et pourtant, dans son rapport de 2020 sur le Plan d'urbanisme de Bridge-Bonaventure, l'Office de consultation publique de Montréal s'était fait rassurant en déclarant ceci par sa recommandation #29 :

*La commission recommande que **tous les espaces** non développés de la Cité du Havre soient zonés espaces verts, incluant le « parc-vestiges », que ces espaces soient raccordés à la trame verte et bleue et que les **vestiges** d'Expo 67 qui s'y trouvent soient mis en valeur.*

Cette recommandation nous avait rassurés quant à l'avenir de la Cité-du-Havre mais les bottines n'ont pas suivi.

Dans les fiches qui suivent, nous préciserons pourquoi et comment il faut respecter l'esprit du lieu, protéger et mettre en valeur les éléments fondateurs de la Cité-du-Havre, pour la mémoire du Québec et de Montréal et au bénéfice de la société actuelle et future.

Enfin, pour des raisons historiques, urbanistiques et environnementales et surtout pour protéger l'esprit des lieux, nous sommes persuadés que l'intégration de la Cité-du-Havre au parc Jean-Drapeau est la voie de l'avenir. Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à la présente Mise à jour de notre Mémoire dont les recommandations sont à notre avis incontournables.

Raymond Guardia, président

¹ La Cité-du-Havre, un trésor encore négligé, juin 2023. https://ocpm.qc.ca/sites/default/files/pdf/P123/7-5_Habitat%2067_0.pdf

À l'automne 2023, Loto-Québec a mis en vente par deux fois (et retiré par la suite) le Musée d'art d'Expo 67 – sans obligation de conserver ou de rénover – à des fins de développement résidentiel. Le Musée est donc constamment soumis au bon vouloir de son propriétaire, pourtant une société d'État du Québec.

SA PARTICIPATION À L'HISTOIRE DU QUÉBEC ET DE MONTRÉAL

Expo 67 fut un des moments les plus marquants de l'histoire du XX^e siècle pour le Canada, le Québec et Montréal. Ce fut le moteur de multiples changements politiques, économiques, culturels et sociaux. Ce fut l'ouverture au monde du Québec.

SA CONTRIBUTION À L'HISTOIRE DE L'ART

Le Musée est le premier espace dédié à l'art contemporain construit au Canada. France Vanlaethem, professeur et présidente de Docomomo-Québec² : *Pour les historiens et les amateurs, sans conteste, le MAC à la Cité-du-Havre stimula le développement de l'art contemporain au Québec.*

La communauté artistique était attachée au lieu et les collectionneurs motivés par son dynamisme enrichirent par leurs nombreux dons sa collection. Plusieurs participants se souviennent d'expositions marquantes.

SON ARCHITECTURE NOVATRICE

Le Musée d'art est un exemple majeur d'innovation en architecture pour l'art contemporain. En effet, rares étaient à cette époque les édifices construits spécifiquement pour un musée, on les logeait en général dans des bâtiments historiques existants. Ce qu'on fait encore aujourd'hui d'ailleurs, comme le démontre le futur Musée national de l'histoire du Québec, installé dans un bâtiment du Séminaire de Québec.

Le Musée est un bâtiment iconique des années 60 et 70. Des participants à la table ronde de l'UQAM de mai 2024, d'éminents experts en architecture et en patrimoine, ont confirmé que cet édifice est un chef-d'œuvre architectural. Ce bâtiment était novateur, non seulement sur le plan de l'architecture et des matériaux (le béton) mais aussi sur le plan des technologies propres à un musée (contrôle de l'éclairage, du climat, etc.)

L'OBSTACLE DE LA DISTANCE

Une des raisons majeures qui avaient convaincu les autorités de déménager le musée à l'esplanade de la Place des arts (maintenant la Place des spectacles) était son éloignement du centre-ville et sa difficulté d'accès. Or, les conditions ont changé : aujourd'hui des efforts considérables sont accordés au développement du secteur Bridge-Bonaventure; ce secteur est le « nouveau Technopôle Angus » de Montréal. Une station REM est annoncée et une nouvelle ligne d'autobus (777) offre maintenant un accès quotidien et fréquent à la Cité-du-Havre et au Musée.

SON USAGE POTENTIEL

Un usage en art contemporain

Toujours lors de la table ronde de l'UQAM, plusieurs usages furent suggérés, dont celui de créer une antenne de l'actuel Musée d'art contemporain de Montréal pour y présenter les œuvres modernes du MAC. Par ailleurs, Loto-Québec disposant d'une collection de 5 000 œuvres d'art d'artistes québécois pourrait utiliser son édifice pour rendre cette prestigieuse collection accessible au public.

L'édifice pourrait aussi être repris, comme lieu d'exposition, par un autre organisme possédant une collection importante d'art contemporain, comme la Banque Nationale par exemple (7 000 œuvres).

Un usage touristique

Il a récemment été question que le parc Jean-Drapeau fasse du Musée son pavillon d'accueil. La proximité d'espaces de stationnement et la création de la nouvelle entrée de Montréal par le boulevard, la piste cyclable et la piste piétonnière Bonaventure en provenance du pont Champlain en font un lieu tout désigné pour l'accueil de touristes.

Un usage culturel et social

Il existe plusieurs ateliers de métiers d'art dans le secteur BB et le Musée pourrait devenir un espace permanent d'exposition et de vente des œuvres des artisans et artisanes dans ce qui pourrait s'épanouir en Centre culturel et communautaire du secteur Bridge-Bonaventure.

² <https://docomomoquebec.ca/a-la-une/musee-dart-dexpo-compte-rendu-de-la-table-ronde/>



Musée d'art d'Expo 67

1

Recommandation

Musée d'art d'Expo 67

Compte tenu de sa valeur architecturale, de son importance historique, artistique et culturelle et de son emplacement stratégique, que Loto-Québec redonne à l'ancien Musée d'art contemporain une vocation artistique, culturelle et sociale; qu'il soit rapidement réhabilité en vue de servir les besoins et projets du milieu artistique montréalais et des collectivités culturelles et sociales du secteur Bridge-Bonaventure; qu'il soit classé monument historique par le gouvernement du Québec et cité, à titre de monument historique, par la Ville de Montréal.

Compte tenu des inquiétudes que suscite son manque d'amour, qu'une évaluation complète de l'état de l'édifice soit faite dans les plus brefs délais.

À plusieurs reprises, provenant à la fois des médias et de discussions informelles, des informations nous sont parvenues, à savoir que les propriétaires du Parc-Vestiges, la Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL) et Ivanhoe Cambridge, ont confié à la Société immobilière du Canada (SIC) le mandat de vendre le Parc-Vestiges, à des fins de développement immobilier et ainsi de faire disparaître le plus beau parc (et le seul d'envergure) du secteur Bridge-Bonaventure. Le projet actuel y prévoit la construction de 2 600 logements !

LE PARC VERT ET CAPTEUR DE CARBONE

La Cité-du-Havre possède à elle seule la presque totalité des espaces verts du secteur Bridge-Bonaventure, dans le parc de Dieppe et le Parc-Vestiges. La canopée de ce dernier est riche de 334 précieux arbres plantés pour l'Expo 67, bientôt soixantennaires. Une grande diversité végétale et animale l'habite. Il est fréquenté tant par les résident.es que par de nombreux visiteurs.

La ville de Montréal dans son plan d'urbanisme et de mobilité prévoit verdir le secteur Bridge-Bonaventure. Il est donc plus que logique de préserver soigneusement d'abord les espaces verts et arborés qui existent déjà.

L'ESPACE DU PARC-VESTIGES

Le Parc-Vestiges a une superficie de 60 000 mètres carrés. Comme présenté dans le mémoire de Tropiques Nord³, à titre d'exemple comparatif, un espace semblable à la Pointe-Nord de L'Île-

des-Sœurs contient 1 466 logements sur 66 000 mètres carrés. Ses résident.es logent dans 4 tours de 25 à 30 étages et dans une série de petits immeubles et résidences. Il serait donc invraisemblable de réaliser l'objectif de 2 600 logements dans le Parc-Vestiges, à moins de construire des super-tours de logements de petites superficies. En d'autres termes, en développant le Parc-Vestiges, on perd non seulement sa canopée et son rôle d'espace public mais on assiste aussi à un développement incohérent, une « griffintownisation » du Parc-Vestiges.

Ni les hauteurs, ni le retrait, ni la marge de recul de rue règlementaires de la Cité-du-Havre, ni surtout l'esprit du lieu ne seraient respectés. Sans compter les problèmes de circulation dans cette presqu'île avec une seule voie de circulation incluant, en face du parc, une entrée pour l'espace industriel du port de Montréal.

Bien que le site du Parc des vestiges n'ait jamais été reconnu par l'arrondissement Ville-Marie et la Ville de Montréal comme un parc, son usage et sa fonction première depuis 53 ans maintenant démontrent hors de tout doute que, dans les faits, il s'agit bien d'un parc.

LA DÉGRADATION DU PARC-VESTIGES

Le Parc-Vestiges est à peine entretenu, le gazon est coupé. Les arbres ne sont pas soignés, les sculptures comme La Giboulée se délabrent et des tracés urbains et des vestiges disparaissent. Par exemple, au cours de la dernière année, les lampadaires-cylindres d'origine ont été sciés à la base et sont disparus. Ce parc a grand besoin qu'on lui accorde toute l'attention et les soins qu'il mérite !

DES LOGEMENTS SOCIAUX, ABORDABLES ET FAMILIAUX À DÉVELOPPER PLUTÔT AU BASSIN WELLINGTON !

L'implantation d'un quartier de logements sociaux, abordables et familiaux [et qui devrait inclure des équipements scolaires, sportifs et récréatifs] a été abordée à de nombreuses reprises à la Table de concertation Bridge-Bonaventure au cours de 2021 à 2023. La plupart des intervenants qui ne sont pas rattachés à un projet de développement résidentiel favorisent nettement l'espace du bassin Wellington sur le canal Lachine.

D'abord, il s'agit d'un grand emplacement vacant, non développé, minéralisé et donc déjà disponible pour la construction résidentielle dont la plus grande partie appartient déjà au gouvernement fédéral via la SIC. Cet espace a l'avantage d'être situé tout contre le canal Lachine, à proximité de la station du REM prévue sur Wellington et la rue Mills qui le longe est une voie privilégiée pour y poursuivre et développer le commerce de proximité, des ateliers d'artisans et du transport actif et collectif. C'est là, sur le bord du Canal, à notre avis et à celui de plusieurs intervenants de la Table de concertation, qu'il est le plus judicieux de développer le logement social de notre secteur.

SON USAGE POTENTIEL

La ville refuse de considérer le Parc-Vestiges comme un parc, parce que son acquisition représenterait, selon elle, une trop lourde charge financière⁴. Malgré ce raisonnement douteux (des échanges de terrains sont fréquents et habituels), l'usage du parc et sa fonction première depuis 53 ans maintenant démontrent hors de tout doute que, dans les faits, il s'agit véritablement d'un parc.

La ville pourrait demander à la SCHL de transférer ce terrain à Parcs Canada plutôt qu'à la SIC pour en assurer la mise en valeur, comme cela se passe pour le Canal de Lachine. Elle pourrait aussi proposer à la SCHL un échange de terrain avec ceux qui sont disponibles à l'hippodrome et qui ont peu ou pas de valeur environnementale.

De plus dans l'hypothèse où le Musée d'art contemporain récupérerait le Musée d'art d'Expo 67 comme antenne, il pourrait accueillir dans ce parc qui lui est adjacent, un grand jardin de sculpture moderne, contribuant ainsi à peu de frais à l'enrichissement et à la diversification des lieux culturels montréalais.

³ Mémoire à l'attention des Commissaires de l'OCPM. Tropiques Nord, non daté https://ocpm.qc.ca/sites/default/files/pdf/P123/7-2_Syndicat%20des%20copropri%C3%A9taires%20de%20Tropique%20Nord_0.pdf

⁴ Rapport de consultation publique – Plan directeur de mise en valeur du secteur Bridge-Bonaventure, novembre 2023

2

Recommandation

Parc-Vestiges

Qu'afin de conserver et de mettre en valeur son histoire, sa canopée luxuriante et mature, ses artefacts archéologiques, artistiques, architecturaux, le Parc-Vestiges soit cédé à la ville de Montréal par ses propriétaires, la SCHL et Ivanhoe Cambridge, qu'il soit rattaché à la trame verte et au circuit cycliste et piétonnier de la Cité-du-Havre, qu'il fasse l'objet d'un entretien et d'une mise en valeur propre à assurer son utilisation par le public et la clientèle touristique.

RAPPELONS ICI LE TÉMOIGNAGE DE ROGER LAROCHE, HISTORIEN, EN 2023 :

La Cité-du-Havre, l'éternelle oubliée...

Parmi les photos aériennes prises en 1967 du site de l'Expo, la Cité-du-Havre ne figure pratiquement jamais – c'est comme si cette section du site n'avait pas d'importance et pourtant... On y retrouve l'édifice administratif et de la Presse, Radio-Canada, la superbe collection du Musée des Beaux-arts et surtout, le pavillon thématique « l'Homme dans la Cité » et son laboratoire grandeur nature : Habitat 67.

Pratiquement abandonné depuis plusieurs décennies, le centre de la Cité-du-Havre est devenu, au fil du temps, le « parc des Vestiges » – souvenir d'une exposition mémorable, mais aujourd'hui oublié. Il est inconcevable que ce bout de terre arraché au fleuve pour recevoir le monde ne soit plus considéré comme un élément incontournable du site de l'Exposition de 1967. Il doit être intégré au parc Jean-Drapeau afin de protéger et valoriser ce patrimoine.

La Cité-du-Havre n'était pas seulement l'accueil d'Expo 67. C'était aussi un espace d'exposition qui présentait des pavillons thématiques, une première dans les expositions universelles. Le Canada, le Québec et Montréal y ont présenté aux 50 millions de visiteurs les réalisations technologiques et artistiques dont ils étaient le plus fiers.

C'était aussi un lieu propice aux grands événements, aux expositions majeures et aux spectacles internationaux.

Les quelques pavillons qui sont encore là et l'aménagement du territoire fidèle à son origine de même que l'esprit du lieu justifient que la presqu'île soit rattachée au parc Jean-Drapeau et en fasse partie intégrante.

3

Recommandation

L'intégration de la Cité-du-Havre au parc Jean-Drapeau

Que la Cité-du-Havre soit considérée comme faisant partie intégrante du parc Jean-Drapeau, puisqu'elle en constitue une composante naturelle et incontournable de par sa situation géographique, son architecture, son histoire et sa finalité.



L'ENJEU NO 1 DU PUM POUR LE SECTEUR BRIDGE-BONAVENTURE SE LIT COMME SUIV :

Le respect de l'esprit des lieux et la mise en valeur des richesses patrimoniales et paysagères :

La mise en valeur du secteur doit s'appuyer sur les bâtiments, les ouvrages d'art et les vestiges archéologiques d'intérêt qui ponctuent le territoire et qui contribuent à sa singularité. Cela implique, notamment, de leur trouver une vocation compatible avec leurs caractéristiques.

[PUM, chapitre 4, page 101]